



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail

**69ème SESSION DU COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME  
DU HAUT COMMISSAIRE (EXCOM)**

-----  
Genève, du 1er au 05 Octobre 2018

Point 3 de l'ordre du jour : Débat général

**DÉCLARATION DE LA CÔTE D'IVOIRE**

Genève, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

**Madame la Présidente,**

La délégation de la Côte d'Ivoire voudrait, au nom de S.E.M. Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, exprimer la profonde gratitude du Peuple et du Gouvernement ivoiriens au Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, Monsieur Filippo GRANDI, pour son engagement et son soutien constants envers la Côte d'Ivoire et les réfugiés ivoiriens au cours des dernières années.

La délégation ivoirienne voudrait, également, saisir cette occasion pour féliciter le HCR pour le travail immense qu'il accomplit chaque jour sur le terrain, parfois dans des conditions difficiles, afin de porter assistance et protection aux réfugiés, aux personnes déplacées internes, aux rapatriés et aux apatrides.

**Madame la Présidente,**

La délégation ivoirienne souscrit à la déclaration lue par l'Ouganda au nom du Groupe africain et voudrait faire les observations suivantes :

A la lumière du rapport du Haut-Commissaire, la Côte d'Ivoire note, avec préoccupation, la baisse du budget de l'Organisation pour 2019, malgré une augmentation prévue du nombre de personnes relevant du mandat du HCR, notamment pour la région Afrique.

Cette situation risque d'entraver la bonne exécution des opérations dans de nombreux pays, notamment les Etats africains, qui sont déjà confrontés à d'autres défis, tels que la pauvreté, le terrorisme, la famine, le changement climatique, etc.

Face à cette réduction budgétaire, ma délégation voudrait appeler à la solidarité et à une coopération renforcée entre toutes les parties concernées pour trouver des solutions durables et venir ainsi à bout des crises de réfugiés que nous connaissons actuellement dans le monde.

A cet égard, la Côte d'Ivoire salue l'élaboration du Pacte mondial pour les réfugiés, et invite les Etats ainsi que toutes les parties concernées à l'adopter en vue d'un meilleur partage de la charge et des responsabilités.

**Madame la Présidente,**

La Côte d'Ivoire, fidèle à sa politique d'hospitalité légendaire, a accueilli sur son territoire depuis les années 70, sans créer de camps, des milliers de réfugiés et autres personnes vulnérables, auxquels elle a accordé l'asile. Actuellement, ce sont plus de **1 766** réfugiés de diverses nationalités qui bénéficient de la protection et de l'assistance de la Côte d'Ivoire, avec l'appui du HCR, par le biais de sa Représentation dans le pays.

Sur ce point, le Gouvernement ivoirien voudrait rassurer la Communauté Internationale quant à la poursuite du processus visant à l'adoption d'une loi sur l'asile, en vue de trouver une solution durable à l'intégration des réfugiés de longue durée.

Néanmoins, dans l'attente de cette loi, le Gouvernement ivoirien sollicite l'appui de la Communauté internationale pour la mise en œuvre du projet d'intégration locale des réfugiés, pour lesquels il recommande par ailleurs la formation en vue de leur autonomisation.

**Madame la Présidente,**

**En ce qui concerne les réfugiés ivoiriens**, ma délégation voudrait annoncer que des progrès considérables ont été accomplis pour leur retour au pays.

En effet, grâce aux efforts du Gouvernement, dans le cadre de sa politique de réconciliation nationale, plus de 90% de ces personnes sont retournées, dont environ **69 895** avec l'assistance de l'Etat et du HCR.

Estimé à **300 000** personnes au lendemain de la crise postélectorale, il ne reste plus que **23 326** ivoiriens encore réfugiés dans les pays de la sous-région.

C'est précisément à leur égard que le Président de la République de Côte d'Ivoire, S.E.M. Alassane OUATTARA, a signé, le 06 août dernier, une ordonnance d'amnistie en leur faveur. Il s'agit de toutes les personnes poursuivies ou condamnées pour des faits liés à la crise postélectorale de 2010. L'amnistie donnera, à n'en point douter, un coup d'accélérateur au retour des **23 326** ivoiriens encore réfugiés dans la sous-région.

A cet égard, ma délégation réitère la requête du Gouvernement ivoirien relative à l'application de la clause de cessation de statut de réfugié ivoirien et sollicite l'appui de tous pour l'aboutissement de ce processus en 2020.

C'est le lieu de réitérer la reconnaissance et les remerciements des Autorités ivoiriennes aux pays d'accueil des réfugiés ivoiriens, pour avoir accepté d'ouvrir leurs portes à nos concitoyens en détresse.

**Madame la Présidente,**

La lutte contre l'apatridie demeure également une autre priorité pour le Gouvernement ivoirien. Dans ce domaine, des progrès notables ont été réalisés, notamment :

- l'octroi de la nationalité ivoirienne à plus de **16.000** descendants d'immigrants ; et
- l'enregistrement à l'état civil de **400.000** élèves du primaire démunis d'extrait d'acte de naissance, donc à risque d'apatridie sur le long terme.

La Côte d'Ivoire remercie le HCR pour son soutien, dans le cadre de ces opérations de lutte contre l'apatridie, et réaffirme la volonté du Gouvernement ivoirien de poursuivre ses efforts en vue d'éliminer les risques ou les cas d'apatridie sur son sol.

**Madame la Présidente,**

Pour conclure, la délégation ivoirienne voudrait lancer un appel à la Communauté internationale pour le renforcement de la solidarité et de la coopération internationales, en vue de relever les nombreux défis liés à la gestion des réfugiés.

Je vous remercie.